

NORME FRANÇAISE
ENREGISTRÉEIDENTIFICATION DES MODIFICATIONS
ET AMENDEMENTS APPLIQUÉS
AUX MATÉRIELS A USAGE AÉROSPATIALNF
L 09-002

Novembre 1972

SOMMAIRE

- 1 - OBJET
- 2 - DOMAINE D'APPLICATION
- 3 - DÉFINITIONS
 - 3.1 - Modification
 - 3.2 - Amendement
- 4 - IDENTIFICATION DES MODIFICATIONS
 - 4.1 - Changement de référence fabricant par rajustement
 - 4.2 - Répercussion sur les assemblages
- 5 - IDENTIFICATION DES AMENDEMENTS
 - 5.1 - Mode d'identification
 - 5.2 - Composition de l'indice
 - 5.3 - Emplacement de l'indice
 - 5.4 - Répercussion sur les assemblages
- 6 - PARTICULARITÉ D'APPLICATION AUX ÉQUIPEMENTS A USAGE AÉROSPATIAL

* * *

1 - OBJET

La présente norme complète la Norme NF L 09-001 relative à la référence Fabricant des matériels à usage aérospatial en définissant et codifiant le mode d'identification des modifications et amendements appliqués à ces matériels.

Elle donne aux fabricants et utilisateurs la possibilité d'identifier à l'aide de la documentation appropriée, la nature des changements apportés à la définition d'origine de ces matériels.

2 - DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme s'applique à tous les matériels de série identifiés à l'aide d'une référence Fabricant conformément à la Norme NF L 09-001, et corrélativement, aux documents d'étude, de fabrication, d'utilisation ou de maintenance de ces matériels, aux systèmes de codification et de traitement de l'information, et aux listes ou nomenclatures donnant référence des matériels modifiés ou amendés.

Elle peut, selon prescriptions particulières, être appliquée aux matériels aux stades antérieurs de leur évolution lorsque ceux-ci sont identifiés par une référence Fabricant.

3 - DÉFINITIONS

Aux définitions incluses dans la Norme NF L 09-001 il y a lieu d'ajouter, pour les besoins d'interprétation de la présente norme, les termes suivants :

Enregistrée
par décision du
25 Octobre 1972

La présente norme remplace les normes NF L 07-720 et NF L 07-725
enregistrées par décision du 30-12-66.
Extension aux identifications des modifications et des amendements
appliqués aux équipements.

1^{er} TIRAGE 11-72

Reproduction interdite.

AEROSPACE COMPONENTS PART NUMBERS - MAJOR AND MINOR MODIFICATIONS IDENTIFICATION

KENNZEICHNUNG DER ANDERUNGEN UND BERICHTIGUNGEN FÜR ANWENDUNG AN RAUMFAHRT GERÄTE

3.1 - Modification

Changement apporté dans la définition d'un matériel et affectant un ou plusieurs des critères ci-après :

- Caractéristiques des matériaux, ayant une incidence sur le fonctionnement et en particulier sur la sécurité et sur l'endurance, (y compris la tenue à la corrosion).
- Interchangeabilité dimensionnelle ou pondérale (encombrement - masse - fixation - raccordement - entraînement...).
- Interchangeabilité de fonctionnement (cinématique - réglages - centrage - bilan électrique...).

3.2 - Amendement

Changement concernant essentiellement la fabrication et n'affectant aucun des critères caractérisant la modification.

C'est une évolution technique qui n'entraîne aucune répercussion d'emploi, chez l'utilisateur, au stade du matériel amendé.

NOTE - Les définitions précitées, de caractère général, ne peuvent permettre le classement automatique, dans l'une ou l'autre catégorie, de tous les changements apportés à la définition des matériels. Seuls les organismes assurant dans ce domaine la coordination entre fabricants et utilisateurs sont habilités à décider du classement en *modification* ou *amendement*.

4 - IDENTIFICATION DES MODIFICATIONS

Toute modification entraîne un changement de la référence fabricant. Ce changement peut être obtenu :

- soit, de préférence, par rajustement de la référence fabricant ;
- soit, éventuellement par attribution d'une nouvelle référence sans filiation avec la précédente.

Lorsque la composition est significative, le changement de référence s'effectue dans le cadre des règles définies pour la constitution de cette référence (cf. NF L 09-001).

4.1 - Changement de la référence fabricant par rajustement

4.1.1 - Adjonction d'un suffixe

Le changement de la référence est réalisé par adjonction d'un suffixe à la référence initiale au moment de la première modification.

Exemples :

Type d'adjonction	Adjonction d'une lettre	Adjonction d'un chiffre	Adjonction d'une lettre et d'un chiffre	Adjonction de tiret-chiffre et lettre	Adjonction tiret-chiffre
Réf., initiales	122S41-0162	M3C31-345B	C 136-215	C 136-215	M206-096
Adjonction d'un suffixe	122S41-0162A	M3C31-345B1	C 136-215Y9	C 136-215-9M	M206-096-1

4.1.2 - Évolution d'un suffixe

Le changement de la référence peut être réalisé par évolution du suffixe, au fur et à mesure des modifications successives. L'ordre d'identification des modifications n'est pas nécessairement croissant ou séquentiel.

Exemples d'évolution du suffixe :

Réf. initiales	122S41-0162	M3031-345B	C 136-215	M206-096
Références après modification	122S41-0162A	M3031-345B1	C 136-215Y6	M206-096-1
	122S41-0162B	M3031-345B2	C 136-215Y7	M206-096-2
	122S41-0162Z	M3031-345B22	C 136-215Y21	M206-096-22
	122S41-0162AA	M3031-345B24	C 136-215Y23	M206-096-23
	122S41-0162AB	M3031-345B25	C 136-215Y25	M206-096-24